

*Manuscrit des N. N. Del
6 et 17 Décembre 1791.*

GAZETTE UNIVERSELLE,
OU PAPIER-NOUVELLES
DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du JEUDI 1^{er}. Décembre 1791.

AVIS A NOS SOUSCRIPTEURS.

L'augmentation considérable d'abonnemens qui tous se sont présentés à la fois, la petitesse du local que nous occupions, & ensuite un déménagement fort long & fort embarrassant ont pu mettre quelque lenteur dans nos derniers envois, & donner lieu à de justes plaintes. Aujourd'hui que notre imprimerie & nos bureaux sont arrangés & dans la plus grande activité, on ne doit plus craindre aucune espèce de retard dans l'expédition de nos feuilles. D'autres réclamations relatives au cours des effets publics, à celui des changes, seront de même prévenues par l'attention que nous aurons de les coter exactement. Enfin notre feuille sera entièrement composée en caractères neufs avant la fin de l'année, ce qui achèvera de la rendre aussi utile & aussi agréable que nos lecteurs paroissent le desirer.

Le bureau de la Gazette-Universelle est actuellement rue Saint Honoré, n^o. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles. Ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire à la fin du mois, sont priés de le renouveler assez tôt pour que leur service ne soit pas interrompu, & d'avoir soin de rappeler l'adresse sous laquelle ils reçoivent.

ESPAGNE.

Extrait d'une lettre de Madrid, du 15 novembre.

M. d'Urtubise, chargé des affaires de France, remit le 7 de ce mois la lettre du roi très-chrétien, accompagnée d'un mémoire de M. Montmorin. Il eut dans cette occasion, une conférence avec le ministre des affaires étrangères, dans laquelle il développa les motifs qui doivent engager la cour d'Espagne à reconnoître la nouvelle constitution française. On assure que M. Florida-Blanca a répondu que sa majesté catholique persiste dans les mêmes principes, & ne peut se persuader de la liberté physique & morale du roi son cousin. On croit que M. d'Urtubise est chargé de faire passer au ministère français, une note verbale qui n'est qu'une répétition de celle du 1^{er} octobre. On présume que le ministre espagnol répondra à loisir au mémoire qui accompagnoit la lettre du roi de France, & qui avoit pour objet de montrer que l'intérêt des deux nations est de rester unies. On ne peut se dissimuler que si la France étoit livrée à une guerre qui causeroit sa ruine & même son démembrement, l'Espagne ne tarderoit pas à être attaquée & à perdre ses colonies. Quelque opiniâtre que soit le ministère espagnol, il est difficile de croire qu'il persistera dans le système qu'il a adopté, s'il n'espéroit de voir bientôt rétablir, en France, l'ancien gouvernement. Déjà il vient de se relâcher dans sa conduite avec l'envoyé de France, qui a été invité à toutes les fêtes & cérémonies de la cour ainsi que les autres ministres : cela seul annonce un rapprochement & le retour de la bonne intelligence entre les deux cour.

La notre paroît disposée à accorder aux Anglo-Américains ce qu'ils ont demandé avec si peu de ménagement. On assure même, qu'elle va signer avec eux, une convention par laquelle ceux-ci obtiennent la libre navigation du Mississipi, & l'usage exclusif d'un port à l'embouchure de ce fleuve. Il est plus que

probable, que les Anglois ne verront pas de bon œil, que l'Espagne accorde de si grands avantages au commerce des Américains, & qu'ils ne tarderont pas à les réclamer pour eux-mêmes. On dit déjà, que le courer que vient de recevoir le ministre d'Angleterre, lui a porté des dépêches relatives à ces réclamations, ainsi qu'au prompt paiement des indemnités que l'Espagne a promises pour l'affaire de Nootka. Les Anglois ne manqueraient pas de profiter des circonstances pour former les plus étranges prétentions. S'ils ont paru jusqu'à présent ménager l'Espagne, ce n'a été que pour lui donner le tems d'adopter un système qui lui fera perdre l'alliance de la France, ou qui ne lui laissera qu'un allié sans forces & sans moyens.

ALLEMAGNE.

Extrait d'une lettre de Manheim, du 26 novembre.

On a fait circuler dans les papiers publics beaucoup de faux bruits sur l'allarme qui eut lieu dernièrement à Worms parmi les émigrans français. Voici ce qu'il y a de plus vrai sur cet événement. Quelques dispositions firent croire que le général Kellerman avoit à Landau un corps de troupes qu'il vouloit engager à tenter un coup de main sur le quartier des Français cantonnés à Worms. Cette nouvelle fit la plus vive impression dans le Palatinat, à Worms, & jusqu'à Mayence. L'électeur fit aussitôt avancer quelques troupes dans les places & les villages les plus exposés : on craignoit d'autant plus l'invasion, qu'on se rappelloit la lettre vigoureuse écrite par le général Kellerman à notre ministère, & qu'on le connoit pour un homme capable d'une résolution hardie. En conséquence, le gouvernement s'assembla pour délibérer sur les moyens propres à empêcher le passage sur le territoire palatin. Tous les partisans du prince de Condé eurent ordre de se tenir prêts à monter à cheval au premier ordre.

Rien n'ayant été exécuté, on a fait courir le bruit que le général n'avoit renoncé à son projet que parce que les troupes avoient refusé de marcher, en alléguant que l'ordre ne venoit pas du pouvoir exécutif : mais il est plus apparent que le général n'a jamais eu le dessein qu'on lui a attribué ; mais que, de concert avec les commandans des frontieres, il a répandu une fausse alarme, pour connoître les forces des émigrans, & pour donner lieu aux habitans de la frontière à demander l'expulsion de ces hôtes dangereux. Si telles ont été ses vues, elles ont été parfaitement remplies.

ANGLETERRE.

De Londres, le 25 novembre.

La baillie extraordinaire des actions de la compagnie des Indes, qui a été occasionnée par les derniers bruits répandus sur la retraite de l'armée du lord Cornwallis à Bangalore, continue toujours à se soutenir avec très-peu de différence. On ne conçoit pas pourquoi, sur de simples bruits, ces actions ont baissé de 12 p. 100. Il n'y a que les dépêches qu'on attend du lord Cornwallis, qui puissent expliquer ce mystère.

Les détails suivans ont été communiqué par M. Parley, & le public est averti de ne point ajouter foi à aucun autre rap-

port, jusqu'à ce qu'on puisse publier quelque chose de plus authentique; & cette publication aura lieu, lorsqu'on aura reçu d'autres nouvelles.

« M. Parley, parti de Pondichéry le 6 de juillet, dans la Belle, capitaine la Belle, arriva en 24 jours à l'Isle-en-France; & de-là en Europe, sur la frégate la Méduse, en deux mois & onze jours. Il a apporté les couriers de Madras, qui sont restés avec son bagage qui est en route.

» Autant qu'il peut se rappeler de ce qui est contenu dans les couriers de Madras, il ne paroît pas que le lord Cornwallis ait jamais reçu le moindre échec de la part de Tippoo, en allant de Bangalore à Seringatam;

» Que, durant sa marche, le lord Cornwallis avoit été joint par la cavalerie marahitte, au nombre de 12 ou 15 mille hommes;

» Que le lord Cornwallis, en s'approchant de Seringatam, avoit fait les préparatifs nécessaires pour attaquer les ouvrages extérieurs, le 15 mai, à deux heures du matin: mais une pluie violente étant survenue, l'armée n'arriva au rendez-vous qu'entre dix & onze heures du matin; ce qui donna à l'ennemi le tems de se préparer. Cependant l'attaque commença immédiatement, & les ouvrages extérieurs furent emportés d'assaut. Tippoo, avec son armée, fut forcé de s'abriter dans Seringatam, où l'on disoit que la famine faisoit de grands ravages.

» La continuation des pluies avoit sauvé l'armée de Tippoo, & avoit mis le lord Cornwallis dans la nécessité de se retirer à Bangalore. M. Parley ne se souvient pas d'avoir vu que Tippoo eût fait aucune tentative pour harasser le lord Cornwallis dans sa marche de retraite vers Bangalore. On suppose que la perte a été considérable. Le trente-sixième régiment, en particulier, s'est distingué dans toutes les occasions. La mortalité parmi les bœufs de trait doit avoir été grande en conséquence des pluies; & le lord Cornwallis fut obligé de laisser derrière lui une partie de sa 30^e artillerie, après l'avoir rendue inutile.

» Il y a, dans les couriers de Madras, les ordres généraux donnés par le lord Cornwallis, qui contiennent les expressions les plus fortes de reconnaissance envers toute l'armée pour la conduite qu'elle a tenue ».

(Ces nouvelles étant conformes à celles de Pondichéry, que nous avons été les premiers à publier, elles ne sont donc pas fondées sur une manœuvre d'agiotage, comme on l'a insinué dans un journal de Paris).

Fonds anglais, du 24 novembre.

Actions de la Banque. 195. — Des Indes. 183.
Traites de la Comp. — 3 idem conf. 87 1/2.

P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 24 novembre.

Le délire des cerveaux aristocratiques, occasionné par la nouvelle d'une seconde évafion du roi, a duré deux jours & demi; & cette nouvelle avoit été si aveuglément accueillie par eux, qu'on les a vus se féliciter publiquement, & s'embarquer au milieu des places & des promenades publiques. Selon eux, le roi devoit être arrivé à Tournai mardi dernier; & il devoit le lendemain venir coucher à Bruxelles. Ce bruit, comme toutes les nouvelles qui partent de la même source, s'est évaporée en fumée: seulement on a observé combien ces émigrés sont inconséquens. A voir leur impétueuse allégresse, au premier bruit de cette fautive évafion, qui croiroit qu'ils ne brûlent pour le roi de l'amour le plus vif? Qu'on ne s'y trompe point cependant: ils lui répètent à tout propos, à lui & à la reine, les épithetes les plus irrespectueuses.

On mande de Liege qu'on y prépare les logements pour environ 8000 hommes. On les croit destinés pour une aîle de l'armée contre-révolutionnaire qui s'y cantonnera, dit-on, vers

la fin de décembre. On présume que ce sera l'armée de Condé qui se repliera vers cette partie de vos frontieres, où elle sera jointe par les émigrés du Brabant & de la Flandre. Il est au moins certain que ceux de notre ville ont reçu des ordres, puisqu'il se munissent de sabres & de ceinturons depuis quelques jours, & que l'on en presse le travail sans relâche. Au reste, ces préparatifs hostiles ne doivent point vous effrayer, si vous savez être unis. & si vos ministres, forts de leur accord avec les représentans de la nation, & à l'abri des traits dont on les a trop long-tems couverts, n'ont à veiller qu'à la défense & au salut de l'empire.

Hier, jour anniversaire de la naissance de l'impératrice, il y a eu à la cour cercle & dîné public, comme le jour de S. Léopold. Le résident de France s'est trouvé à l'un & à l'autre.

Le second des assassins du courrier de Dunkerque, qui s'étoit dérobé aux recherches de notre police, a été, dit-on, arrêté à Ostende. On a trouvé sur lui une grande partie des effets volés.

Nos états se sont assemblés jusqu'à ce jour sans qu'on sache rien de leurs délibérations. On présume cependant que tout se terminera au gré du gouvernement; que la noblesse & le clergé consentiront à payer les dettes contractées pendant l'insurrection, & que les cinq conseillers exclus auront une pension de retraite, avec le titre de conseillers honoraires. On ajoute que les états ont fait un effort singulier de raison, en consentant à ce que van der Noot & van Eupen fussent exclus de l'amnistie dont on attend bientôt la publication. Quant à l'abbé de Tongerlo, qui avoit réuni la mitre au casque & la crosse à l'épée, son abbaye lui fera une pension avec laquelle il ira faire pénitence de son fanatisme dans quelque une des maisons de son ordre du pays de Liege: sic transit gloria mundi.

F R A N C E.

De Paris, le 1^{er} décembre.

Les dernières nouvelles de Liege, que nous avons rapportées dans notre feuille, se confirment. Nous apprenons d'une source authentique que les émigrans françois, qui étoient cantonnés à Ath, Tournay & en d'autres villes, ont reçu ordre de se rendre à Liege, ainsi qu'une partie de ceux de Coblenz. Le ci-devant marquis de la Vallette, qui prend le nom de M-fnars, préside aux préparatifs. Il fournit aux recrutement. Il est seuleu par le gouvernement de Liege. On a retenu les écuries du faubourg Sainte-Marguerite, & le prix des rations de fourrage est arrêté à trente sols. Le 22 novembre on a mesuré le terrain du grand quai de Saint-Léonard pour y construire des écuries en bois; deux cents charriots ont été vendus au rabais. Les agens de l'empereur dans les Pays-Bas paroissent de concert avec les émigrés; & M. Leclerc, qui étoit retourné à Bruxelles, a passé deux jours à Liege. L'évêque, après avoir obtenu l'approbation de son chapitre, a assigné le terrain de la citadelle pour les exercices militaires des François réfugiés; & leur a promis toute assistance. C'est d'après ces nouvelles arrivées sur notre frontière que M. Louis de Noailles a dû se pointer à Bouillon avec deux escadrons de ses chasseurs.

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. la Cepede.)

Supplément à la séance de mardi matin.

Après le décret rendu sur les troubles religieux, M. de Lessart a pris la parole; & après avoir dit que la nomination aux affaires étrangères étoit une occasion pour lui de protester de son attachement & de son zele pour la constitution, il a rendu compte, comme ministre de l'intérieur, d'une rixe survenue entre les citoyens de Pamiers & la garde nationale de cette ville. La discussion s'est engagée ensuite sur le pro-

jet de M. I
comité di
a demandé
petits princ
a pris alors
sieurs dispos
leurs soins qu
tribune, &
mouvements
bouche d'un
a excité ie p
« Tirez l
fermez qu'a
bune, nous
forcerons d
tres que la
disons-leur
mort; dison
peuple qu'il
suscitent un
terons une
que les guer
amis se por
paroître, ils
celui qui les
font la guer
jettent bas l
la terre est
L'assemblé
M. Vaubl
L'assemblé
ainsi que le p
L
Au comm
un long proj
En voici le
Décret
Art. I^{er}. Les
cembre proch
leur départem
Ils rendront
fêtes à leur
semblée nation
ture & des som
mier décembre
Ils indiqueront
pu s'introduire
II. Les minist
ce qui pourra
sur les années
chaque article d
III. Les minist
mai prochain,
du chapitre II,
titution.
IV. Les minist
décembre proch
des décrets des
temens & pen
tion, qui à ce
ablentés depuis
étant employés
civique dans le
Un membr
réclamation d
a été dépuill
au 54^e. régim
possesseur de t
M. Dumas.

jet de M. Daverhoul. M. Koch a fait un rapport, au nom du comité diplomatique. M. Rull, avec le ton qu'on lui connoît, a demandé le rappel de plusieurs ministres de France auprès des princes allemands. Le ministre des affaires étrangères a pris alors la parole pour représenter à l'assemblée que plusieurs dispositions du projet se trouvoient déjà remplies par les soins que le roi avoit pris. M. Isnard a paru ensuite à la tribune, & dans un discours où nous avons remarqué de beaux mouvemens d'éloquence; mais qui convenoit mieux dans la bouche d'un général d'armée que dans celle d'un législateur, a excité le peuple françois à la guerre, & à la vengeance.

« Tirez le glaive au champ de la justice; mais ne le renfermez qu'au champ de la victoire... Du haut de cette tribune, nous combattons cette race orgueilleuse, & nous la forcerons d'endurer le supplice de l'égalité. Disons aux ministres que la nation n'est pas trop satisfaite de chacun d'eux; disons-leur que par le mot responsabilité, nous entendons la mort; disons au roi que ce n'est que par le peuple & pour le peuple qu'il est roi; que nos ennemis apprennent que s'ils suscitent une guerre des rois contre les peuples, nous susciterons une guerre des peuples contre les rois; qu'ils sachent que les guerres des peuples ressemblent aux coups de deux amis se portant dans l'obscurité. Si la clarté du jour vient à paroître, ils jettent leurs armes, s'embrassent, & châcient celui qui les a mis aux prises. Ainsi, lorsque deux peuples se font la guerre, si le jour de la philosophie les éclaire, ils jettent bas les armes, ils se réunissent; ils punissent les tyrans, la terre est consolée, & le ciel satisfait.

L'assemblée a ordonné l'impression du discours de M. Isnard.

M. Vaublanc a lu ensuite un projet d'adresse au roi.

(Nous le donnerons demain).

L'assemblée a adopté le projet de M. Vaublanc à l'unanimité, ainsi que le projet de M. Daverhoul.

Du mardi 29 novembre. Séance du soir.

Au commencement de la séance, M. Cambon a fait adopter un long projet de décret au nom du comité de la trésorerie. En voici le texte :

Décret sur les comptes à rendre par les ministres.

Art. I^{er}. Les ministres présenteront à l'assemblée, d'ici au premier décembre prochain, l'aperçu des dépenses à faire pour l'année 1792 dans leur département.

Ils rendront compte, dans le même délai, de l'emploi des sommes affectées à leur département pour l'année 1791, d'après les décrets de l'assemblée nationale-constituante, en fournissant un état détaillé de la nature & des sommes des ordonnances qu'ils auront expédiées jusqu'au premier décembre prochain, pour en autoriser le paiement.

Ils indiqueront à l'assemblée, dans le même délai, les abus qui auroient pu s'introduire dans les différentes parties du gouvernement.

II. Les ministres fourniront aussi, dans les mêmes délais, un état de ce qui pourra rester dû dans leur département, tant sur l'année 1790 que sur les années antérieures. Cet état indiquera la nature & l'époque de chaque article des dépenses arriérées.

III. Les ministres seront en outre tenus d'exécuter, dans le mois de mai prochain, ce qui leur est prescrit par l'article VII de la section IV du chapitre II, & par l'article III du titre V du chapitre V de la constitution.

IV. Les ministres présenteront aussi à l'assemblée, d'ici au premier décembre prochain, l'état de radiation qui a dû être faite en exécution des décrets des 4 janvier & 18 décembre 1790, des appointemens, traitemens & pensions des fonctionnaires publics ou pensionnaires de la nation, qui à cette époque étoient absens du royaume, ou qui s'en sont absentés depuis, sans mission expresse du gouvernement, & de ceux qui étoient employés dans les pays étrangers, n'auroient pas prêté le serment civique dans le délai prescrit.

Un membre du comité militaire a fait un rapport sur la réclamation de M. Moreton, qui, sous de vains prétextes, a été dépouillé sous l'ancien régime de sa place de colonel au 54^e régiment. L'assemblée a rétabli M. Moreton dans la possession de tous ses droits.

M. Dumas, au nom du même comité, a fait un second

rapport sur une pétition de dix mille citoyens, qui demandent à conserver le privilège de n'avoir point de garnison. Pour montrer combien la fermentation régnoit encore dans certains esprits, le rapporteur a fait lecture d'une feuille intitulée : *le Moniteur de Rhône & Loire*, qui, chaque jour, à l'exemple de Marat, vomit ses fureurs sanguinaires contre les autorités constituées. La moitié de la législature, dit le journaliste benin, est vendue à la liste civile; l'autre moitié est foible & pusillanime. Citoyens... il ne nous reste plus qu'à nous armer de piques à la Carra, pour punir ces infâmes administrateurs de Rhône & Loire, nous livrerons leurs cadavres aux sinistres corbeaux, & nous mettrons leurs entrailles en bandoulières.

L'assemblée a passé à l'ordre du jour sur ce rapport. Il y aura encore une garnison à Lyon, & le journaliste de Rhône & Loire pourra encore, comme son maître & d'autres journalistes de la capitale, agiter le flambeau de la discorde, inviter les citoyens au meurtre & au pillage, & insulter impudemment à la constitution & à toutes les autorités.

A neuf heures & demie, M. Vaublanc, au nom de la députation chargée de présenter un message au roi relativement aux émigrés, a rendu compte de sa mission. Le roi a reçu les députés avec aménité. Vous connoissez, a-t-il dit, mon zèle pour le maintien de la constitution; je prendrai la demande de l'assemblée nationale en très grande considération.

Séance du mercredi 30 novembre.

Après la lecture du procès-verbal, M. le Montey a lu une lettre de la municipalité de... qui se plaint de l'état où se trouvent les frontières, des droits féodaux, & de la conduite des moines, qui, dans les départemens de la Moselle, du Haut-Rhin, &c. revêtus de leur ancien uniforme, font des patrouilles de maison en maison, pour entretenir l'esprit de fanatisme dans les campagnes. Renvoyé au comité de législation.

On a fait lecture d'une adresse des citoyens de Boulogne-sur-mer, qui demandent des secours pour la veuve infortunée du courrier qui a été assassiné entre Dunkerque & Calais. Renvoyé au comité de secours.

Un des secrétaires a lu encore une lettre de M. Cahier de Gerville, qui proteste de son attachement à la constitution. Je connois l'étendue de mon courage, dit le nouveau ministre, je vais essayer l'étendue de ma capacité. Il ajoute que les principes qui l'ont attaché à la révolution depuis 1789 ne changeront jamais, & lui feront tout entreprendre pour répondre à la confiance nationale.

Le comité des assignats a fait un rapport sur le mode d'échange des cent millions d'assignats de 5 liv. Voici les principales dispositions du projet de décret :

« Les cent millions d'assignats de 5 liv. destinés par le décret du 11 novembre, à l'échange des assignats de plus forte somme dans les départemens, seront distribués sur la base des contributions directes. Le commissaire de la caisse de l'extraordinaire adressera au directoire de département la somme qui lui sera attribuée. Les envois seront commencés le 15 décembre prochain, & seront continués de dix jours en dix jours. Le directoire de département fera la répartition des assignats dans les directoires de districts, d'après la base des contributions directes. Les citoyens se rendront au lieu indiqué par le directoire de district, avec un certificat de leur municipalité. On aura égard aux cultivateurs & aux fabricans. Les assignats de 300 livres & au-dessous qui seront reçus en échange, seront échangés contre des assignats de 200 liv. qui seront sur le champ annullés, renvoyés à la caisse de l'extraordinaire, & brûlés conformément aux loix. »

M. Morveau a observé que les échanges faits au bureau de M. Lamarche étoient sur le point de manquer (ces échanges consomment 150 mille livres par jour.) Il a demandé en

conséquence que la trésorerie nationale fût autorisée à faire dans la caisse de M. Lamarche le versement nécessaire pour le service journalier. Il a demandé encore que le ministre des contributions fût autorisé à faire préparer du papier pour la fabrication des assignats. Ces deux propositions ont été appuyées par M. Thuriot. M. Cambon s'est opposé à la proposition d'une préparation de papier. On prépare actuellement du papier pour les 300 millions d'assignats de 5 liv. On ne peut en préparer davantage; sans avoir déterminé la valeur des assignats. La proposition relative à la caisse du sieur Lamarche a été décrétée. Celle relative à la fabrication du papier a été ajournée à samedi. Le projet du comité, dont l'assemblée a ordonné l'impression, a été également ajourné.

M. Anelot a écrit à l'assemblée qu'il seroit brulé vendredi une somme de 7 millions en assignats provenans de la vente des biens nationaux.

Un consul envoie son serment à l'assemblée; il prodigue le titre de *monseigneur* au président, & celui de *nosseigneurs* aux représentans. L'assemblée a paru étonnée d'un langage des long-tems prosaïque; mais l'étonnement a cessé lorsqu'on a vu que la lettre étoit d'un consul de Chypre, où, sans doute, on ne connoît pas encore les nouveaux usages de France.

M. Martin a fait un rapport, au nom du comité de comptabilité; il a prouvé d'abord que les comptes devoient être examinés définitivement par le corps législatif, mais qu' auparavant les comptes devoient passer à l'examen du bureau de comptabilité. Le rapporteur a proposé de décréter quelles seroient les fonctions du comité de comptabilité. Le projet a été ajourné après la formation d'un comité central des finances.

Les sept députés de l'assemblée générale de Saint-Domingue se sont présentés à la barre: l'orateur de la députation a fait d'abord le récit des malheurs qui ont affligé la colonie. Dès le 16 du mois d'août, on avoit découvert la trame de la conspiration formée contre les blancs. On avoit interrogé un negre qui avoit fait incendier l'habitation Chabot, & il avoua que tous les negres commandeurs de la plaine du Cap, avoient formé le dessein d'assassiner les blancs. La confiance des colons dans la fidélité des esclaves déguisés comme des traitres, laissa aux conjurés le soin de préparer leur complot; & enfin la révolte éclata comme un éclair au 21 août. Ce fut alors que les negres se jetterent impitoyablement sur les propriétaires, les propriétaires furent massacrés, leurs filles, leurs épouses, furent immolées à la brutalité des révoltés; tous les sentimens de l'humanité & de la nature furent violés; les rebelles avoient pour étendard un enfant blanc empalé à une pique, & ils faisoient subir tous les tourmens à leurs maîtres qui s'étoient le plus distingués par leur bienfaisance.

Bientôt la Petite-Anse, le Quartier du Nord, la Limonade & plusieurs autres quartiers, n'ont été qu'un monceau de cadavres; cent mille negres ont été dans la révolte; les montagnes & les plaines ont été remplies de carnage; l'épouvante & l'effroi s'emparent de tous les cœurs. L'assemblée générale cherche les moyens d'arrêter le désordre; les postes furent placés sur les passages importants.

Les habitans du Dondon furent obligés de se réfugier chez les Espagnols, mais ceux-ci eurent l'inhumanité de les repousser & de les livrer aux chefs des rebelles, moyennant trois portugaises par tête.

L'orateur a fait ensuite le tableau du dépotisme des chefs, & des horreurs qu'ils exerçoient envers leurs compagnons de révolte; les negres étoient mis à mort sur le moindre soupçon; les vieillards, les infirmes, les femmes, les enfans, étoient exposés aux coups de feu; les blessés étoient livrés aux flammes... plus de 200 sucreries, plus de 1200 cafete-

ries ont été incendiées, & la perte est évaluée à 600 millions. Les colons pleurent la mort de plus de mille blancs, & de plus de quinze mille negres.

Le député de Saint-Domingue a montré ensuite à l'assemblée combien l'esclavage étoit devenu modéré depuis quelques années, & combien il étoit préférable à la vie sauvage des Africains, qui non-seulement n'étoient pas libres, mais encore étoient sujets à tout ce que le despotisme a de plus odieux & de plus barbare; il a dit ensuite que les amis des noirs, ces hommes qui prennent le titre de philosophes, pour outrager les principes de la philosophie, avoient causé tous leurs maux.

La députation a repoussé comme une atroce calomnie, les assertions de ceux qui avoient voulu faire croire que l'assemblée générale avoit cherché à faire une contre-révolution, & à se donner à l'Angleterre; elle a demandé vengeance des calomniateurs & des perturbateurs; elle a fini son discours par cette phrase remarquable: « La colonie ne veut vous intéresser que par ses sentimens & ses malheurs; elle vous demande justice, sûreté, secours ».

L'assemblée a applaudi au discours de la députation, & les députés ont obtenu les honneurs de la séance. On a demandé l'impression du discours. MM. Bazzyre & Fauchet s'y sont opposés, en disant qu'on venoit d'outrager la philosophie, & que le discours des députés n'étoit qu'un libelle. Cette opinion n'a pas prévalu, & l'impression a été décrétée à la très-grande majorité. Le discours a été renvoyé au comité colonial.

M. le Montey a été nommé vice-président.

Paierent des six premiers mois 1791. Lettre N. O. P.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	41 $\frac{5}{8}$ $\frac{1}{2}$	Cadix.....	19. 18.
Hambourg.....	250.	Gènes.....	122.
Londres.....	22.	Livourne.....	132.
Madrid.....	19. 19.	Lyon, pay. des Saints... $\frac{1}{8}$ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 30 novembre 1791.

Act. ouz des Indes de 2500 liv. 2.	2312 $\frac{1}{2}$ 15.
Portion de 1600 liv.	15.
Idem, de 100 liv.	96.
Emprunt d'octobre de 500 liv.	471.
Empr. de déc. 1782, quittance de fin.	1 $\frac{1}{4}$ 1 $\frac{1}{4}$ b.
Empr. de 125 millions, déc. 1784.	16 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{8}$ b.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.	20. 20 $\frac{1}{2}$ b.
Idem, sans bulletin.	11 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ b.
bulletin.	98. 78 $\frac{1}{2}$ 99.
Act. nouv. des Indes.	1388 89. 90. 92. 91.
Caisse d'Escompte.	4025. 30. 35. 38. 35. 30. 25. 30. 32.
Demi-Caisse.	2015. 10. 11. 12. 13. 14. 13.
r. de 80 millions, d'août 1789.	1 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{4}$ 1. 1 $\frac{1}{2}$ b.
Affur. contre les Inc.	684. 85. 84. 85 $\frac{1}{2}$ 85.
Idem, à vie.	774. 73. 72. 71.
Caisse patriotique.	700.

CONTRATS.

Première classe, à 5 pour 100.	96. 95 $\frac{7}{8}$ 96.
Seconde classe, à 5 pour 100 suj. au 15 ^e	88 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$.
Troisième classe, à 5 pour 100 suj. au 10 ^e	85 $\frac{1}{2}$.

SPECTACLES.

Théâtre de la Nation. Aujourd'hui, le Mariage secret, & le Bourru bienfaisant.

Théâtre Italien. Aujourd. les Sabots, Fanfan & Colas, & Pierre-le-Grand

Théâtre de la rue Feydeau. Aujourd'hui le Club des Bonnets-Gens, précédé des Porte-feuilles.

Théâtre de Mlle Montanfer. Aujourd. les Amans Anglois, suivi d'Arlequin bon père, & le Désespoir de Jocrisse.

Second
GA
ON a dû
a faite à la
de ne pas d
nouvelle, &
Cela seul s
Mais il est u
mulée en F
de quel oeil
c'est que le
fication de
qui l'accom
Les Fran
celle qui s'
donnant u
d'hui un fa
troupes aux
Graueri, m
la cour, q
cette invasi
à porter la
la passion d
digne doit
qu'aucune a
ler que les
& les habit
qu'ils font
jusqu'ici l'ab
conquis, &
montoise, c
prend toute
mécontenter
d'actes d'inf
des gens en
pareil de fo
si les idées
que le prin
coup de l'un
coise: ceux
verains de
cette prédié
Au mom
choses se b
(Etats qui
au soir au
mial) C'est
(1) En Sav
d'exécuteur d
c'est la seule